# Etats financiers annuels de SICAV

### **SICAV PLUS**

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Walid BEN SALAH.

#### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	3 541 589	3 606 865
Actions et droits rattachés		47	55
Obligations et valeurs assimilées		3 482 851	3 528 717
Tires des Organismes de Placement Collectif		58 691	78 093
Placements monétaires et disponibilités	- -	1 051 149	1 225 289
Placements monétaires	6	1 045 338	1 218 055
Disponibilités		5 811	7 234
Créances d'exploitation	-	<u>-</u>	31 393
TOTAL ACTIF	<del>-</del>	4 592 738	4 863 547
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	10 870	8 373
Autres créditeurs divers	9 _	10 930	2 298
TOTAL PASSIF	_	21 800	10 671
ACTIF NET Capital	12	4 427 012	4 702 843
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		143 926	150 033
ACTIF NET	- -	4 570 938	4 852 876
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	- _	4 592 738	4 863 547

ETAT DE RES	BULTAT		
(Montants exprimés en	dinar tunisien)		
		31 Décem	bre
		2013	2012
Povenus du portofquille titros	5	192 352	135 300
Revenus du portefeuille-titres	3	192 332	133 300
Revenus des actions		2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		189 200 3 150	131 738 3 560
Revenus des utes des Organismes de Flacement Conecui		3 130	3 300
Revenus des placements monétaires	7	29 965	21 991
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		222 317	157 291
Charges de gestion des placements	10	(51 254)	(36 909)
REVENU NET DES PLACEMENTS		171 063	120 382
		100	405
Autres produits		138	125
Autres charges	11	(7 542)	(4 898)
RESULTAT D'EXPLOITATION		163 659	115 609
Régularisation du résultat d'exploitation		(19 733)	34 424
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		143 926	150 033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		19 733	(34 424
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(497)	(3 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		7 104	
RESULTAT DE L'EXERCICE		170 266	112 140

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

(Montants exprimés en dinar tu	nisien)	
	31 Décembre	
	2013	2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	170 266	112 140
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	163 659	115 609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(497)	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 104	1
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(452 204)	1 087 925
Souscriptions		
- Capital	4 851 819	5 641 782
- Régularisation des sommes non distribuables	89 690	189 037
- Régularisation des sommes distribuables	185 528	189 656
Rachats		
- Capital	(5 270 127)	(4 622 737)
- Régularisation des sommes non distribuables	(103 853)	(154 581)
- Régularisation des sommes distribuables	(205 261)	(155 232)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(281 938)	1 200 065
ACTIF NET		
En début de période	4 852 876	3 652 811
En fin de période	4 570 938	4 852 876
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	101 711	78 942
En fin de période	92 664	101 711
VALEUR LIQUIDATIVE	49,328	47,712
TAUX DE RENDEMENT	3,39%	3,11%
TACA DE RENDEMENT		0,1170

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2-** Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

#### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013, à D : 3.541.589 et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur	%
	de titres	d'acquisition	au 31/12/2013	Actif net
Actions & droits rattachés		36	47	0,00%
Actions &droits rattachés admis à la				
cote				
		36	47	0,00%
Actions				/
TPR	11	36	47	0,00%
Obligations des sociétés et valeurs				
assimilées		3 395 653	3 482 851	76,20%
		00105	222 222	04 =004
Obligations des sociétés	4 000	964 000	992 042	21,70%
AMEN BANK 2006	1 000	40 000	41 649	0,91%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	90 000	91 307	2,00%
ATL 2010/2 TV	1 000	80 000	80 020	1,75%
BTE 2010 B	600	51 000	51 693	1,13%
CIL 2010/2	700	28 000	28 195	0,62%
CIL 2011/1 TF	1 000	60 000	62 315	1,36%
TL 2011/1 F	1 000	60 000	61 550	1,35%
TL 2011/3 F	1 000	80 000	83 417	1,82%
TL 2012-2 B	500	50 000	52 462	1,15%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	82 378	1,80%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	101 430	2,22%
UIB 2011/1 TR B	500	45 000	45 795	1,00%
UIB 2012/1 A	2 000	200 000	209 831	4,59%
Bons du Trésor Assimilables		2 431 653	2 490 809	54,49%
BTA 12/02/2020 5.50%	100	96350	99 071	2,17%
BTA MARS 2019 5.50%	200	198 400	205 536	4,50%
BTA MARS 2019 5.50%	25	24 800	25 692	0,56%
BTA 12/10/2018 5.50%	200	196 280	198 317	4,34%
BTA MARS 2016 5.25%	700	700 350	725 606	15,87%
BTA 07 2014 8.250%	169	172 175	174 571	3,82%
BTA 07 2014 8.250%	200	203 757	206 593	4,52%
BTA 07 2014 8.250%	74	75 390	76 439	1,67%
BTA 02-2015-7%	256	264 806	273 381	5,98%
BTA 05 2022 6.9%	25	24 400	25 296	0,55%
BTA 05 2022 6.9%	25	24 400	25 296	0,55%
BTA 04 2014 7.50%	166	173 796	173 469	3,80%
BTA 04 2014 7.50%	20	20 939	21 058	0,46%
BTA 11/08/2022 5.60%	38	36 271	36 934	0,81%
BTA 11/08/2022 5.60%	30	28 635	29 158	0,64%
BTA 11/08/2022 5.60%	100	95 451	97 194	2,13%
BTA 11/08/2022 5.60%	100	95 451	97 194	2,13%

Titres des Organismes de Placement Collectif		58 330	58 691	1,28%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	58 330	58 691	1,28%
Total		3 454 019	3 541 589	77,48%
Pourcentage par rapport au total des actifs		-		77,11%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "F		•			
	Coût	<u>Intérêts</u>	Plus (moins)	Valeur au	Plus (moins)
	d'acquisition	courus	Valeurs latentes	au 31décembre	values réalisées
		<u>nets</u>			
Soldes au 31 décembre 2012	3 507 068	119 727	(19 930)	3 606 865	
* A annie if and the Herrorian					
* Acquisitions de l'exercice					
BTA	2 195 690			2 195 690	
Obligations	100 000			100 000	
Actions	466 615			466 615	
Actions DA	1			1	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(125 500)			(125 500)	
BTA	(2 203 910)			(2 203 910)	(6 880
Actions	(466 616)			(466 616)	13 98
Actions DA	(1)			(1)	
Titres FCC	(19 328)			(19 328)	
Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(497)	(497)	
Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assi	<u>imilées</u>	(11 730)		(11 730)	
Soldes au 31 décembre 2013	3 454 019	107 997	(20 427)	3 541 589	7 104

# Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 192.352 contre D : 135.300 au 31 Décembre 2012, et se détaillent comme suit :

	2013	2012
Revenus des actions		
- dividendes <u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	2	2   2
Revenus des obligations - intérêts	46 081	32 007
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts	143 119	99 731
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
Revenus des parts des Fonds Communs de Créances		
- intérêts	3 150	3 560
TOTAL	192 352	135 300

### Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 1.045.338 contre D : 1.218.055 au 31.12.2012, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Billets de trésorerie	250 000	247 131	247 561	5,42%
Tunisie factoring au 10/03/2014	250 000	247 131	247 561	5,42%
Dépôt à vue		794 194	797 777	17,45%
Amen bank pasteur		794 194	797 777	17,45%
Total général		1 041 325	1 045 338	22,87%
Pourcentage par rapport au total des actifs				22,76%

# Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013 à D : 29.965 , contre D : 21.991 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit:

	2013	2012
Intérêts des dépôts à vue Intérêts des billets de trésorerie Intérêts des BTC	13 735 14 397 1 833	9 442 3 035 9 514
TOTAL	29 965	21 991

### Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à D : 10.870 contre D: 8.373 au 31.12.2012 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2013 et se détaille anisi :

	31/12/2013	31/12/2012
Montant HT TVA	10 837 1 951	8 348 1 503
Total TTC	12 788	9 851
Retenue à la source	1 918	1 478
Net à payer	10 870	8 373

### Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013 à D : 10.930 contre D : 2.298 au 31.12.2012, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	387	392
Retenues à la source à payer	1 918	1 478
TCL	43	42
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre Intéréts intercalaires sur obligations Tunisie	8 582	-
Leasing	-	386
Total	10 930	2 298

### Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2013 à D : 51.254 contre D : 36.909 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

### Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2013 à D : 7.542 contre D : 4.898 pour l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

## Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2012

Montant	4 702 843
Nombre de titres	101 711
Nombre d'actionnaires	788

# Souscriptions réalisées

Montant	4 851 819
Nombre de titres émis	104 933
Nombre d'actionnaires nouveaux	172

### Rachats effectués

Montant	(5 270 127)
Nombre de titres rachetés	(113 980)
Nombre d'actionnaires sortants	(272)

# Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(497)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	7 104
Régularisation des sommes non distribuables	(818)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	150 033
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(13 345)

# Capital au 31-12-2013

Montant 4 427 012

Nombre de titres 92 664

Nombre d'actionnaires 688

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 Mai 2013.

Note 13 : Autres informations					
Note 13 : Autres informations					
13.1. Données par action et ratios pertinents					
13. 1. Donnees par action et ratios pertinents					
Données par action	2013	2012	2011	2010	2009
<u> </u>					
Revenus des placements	2,399	1,546	1,578	1,756	2,218
Charges de gestion des placements	(0,553)	(0,363)	(0,361)	(0,381)	(0,462)
Revenus net des placements	1,846	1,184	1,217	1,375	1,757
Autres produits	0,001	0,001	0,022	0,005	0,004
Autres charges	(0,081)	(0,048)	(0,048)	(0,044)	(0,047)
Résultat d'exploitation (1)	1,766	1,137	1,191	1,336	1,714
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,213)	0,338	0,325	0,213	(0,140)
Sommes distribuables de l'exercice	1.553	1.475	1,516	1.549	1,574
Sommes distribuables de l'exercice	1,000	1,470	1,510	1,043	1,574
Variation des plus values potentielles	(0,005)	(0,034)	0,021	(0,072)	(0,090)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,077	-	(0,061)	0,111	0,227
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,071	(0,034)	(0,040)	0,039	0,136
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,837	1,103	1,152	1,375	1,850
` , ` , ` ,					
Résultat non distribuables de l'exercice	0,071	(0,034)	(0,040)	0,039	0,136
Régularisation du résultat non distribuable	(0,009)	(0,001)	(0,010)	0,016	(0,008)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,062	(0,035)	(0,050)	0,055	0,129
Valeur liquidative	49,328	47,712	46,272	44,806	43,202
Ratios de gestion des placements					
·					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,14%	0,77%	0,79%	0,87%	1,09%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,20%	3,14%	3,33%	3,52%	3,72%

# Note 13 : Autres informations (suite)

13.2. Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire						
La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.						
La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire						

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV PLUS», pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.592.738, un actif net de D : 4.570.938 et un bénéfice de D : 170.266, ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### Vérifications et informations spécifiques

- **4.** En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- **5.** En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 18 avril 2014
Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 18 avril 2014

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH